

Interpellation présentée par le député :
M. Vincent Maitre

Date de dépôt : 13 décembre 2011

Interpellation urgente écrite

Question écrite adressée au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et restée sans réponse

En date du 22 septembre 2011, une question écrite intitulée : « DIP : Quelle politique en matière de bénévolat dans le cadre d'événements sportifs ? » était adressée au magistrat en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Répertorié sous l'abréviation « Q 3664 », aucune réponse n'est parvenue, à ce jour, à l'auteur de ce texte.

Sachant que la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC) oblige le département concerné à rendre réponse dans les deux mois suivant le dépôt d'une question écrite (art. 165 al. 3) et constatant que plusieurs semaines se sont écoulées depuis cette échéance, ma question est la suivante :

Quand le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport entend-il donner suite à ce texte ?